

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2022

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 69**

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que la rédaction actuelle de l'article L.651-2 traite déjà de façon précise la procédure de liquidation judiciaire.